

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 3 octobre 2018

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (10) : M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. JASPART, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (4) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQUAM (représentée par Mme MARTIN-GENDRE), Mme HERVIEU (représentée par M. BERTHIER), M. JORROT (représenté par M. JASPART).

Membres excusées (3) : Mme AVENA, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 26 Septembre 2018.

Délibération n° : 41-2018

Objet : Conseil Départemental de Côte d'Or - Mise à disposition de logements au sein de la résidence sociale Abrioux – Renouvellement convention

Le 1er octobre 2017, une convention a été signée entre le Conseil Départemental de la Côte d'Or et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon pour définir les modalités de collaboration en vue d'offrir un hébergement au sein de la résidence sociale Abrioux à des jeunes Mineurs étrangers Non Accompagnés (MNA) dans l'attente d'une place en institution. Trois logements T1 bis ont été mis à disposition accueillant au maximum 9 jeunes.

La convention étant arrivée à son terme le 30 septembre 2018, le Département souhaite continuer à bénéficier de ces hébergements pour les jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Toutefois, parce qu'ils sont plus autonomes et indépendants, le Département propose d'orienter des jeunes MNA approchant de leur majorité et engagés dans un parcours de formation ou d'emploi. Sur décision dérogatoire et validée par le Directeur Général Adjoint des Solidarités du Conseil Départemental, quelques jeunes pourront être accueillis au-delà de leur majorité afin de leur permettre de terminer leur année scolaire.

La collaboration avec les cadres et les travailleurs sociaux du Conseil Départemental ayant été satisfaisante, il est proposé de louer au Département neuf chambres au sein de la résidence sociale Abrioux pour accueillir au total neuf jeunes, du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019.

Par conséquent, après examen, les membres du conseil d'administration :

- renouvellent ce partenariat et valident la convention avec le Conseil Départemental de la Côte d'Or pour la mise à disposition de 9 chambres à la résidence Abrioux pour 9 jeunes, à compter du 1^{er} octobre 2018 pour une durée de 12 mois,

- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention définitive et tous les actes à intervenir pour son exécution.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Hébergement Logement : 1

Receveur Municipal : 1

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20181003-41-2018-DE
Date de télétransmission : 11/10/2018
Date de réception préfecture : 11/10/2018

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité